

## SOMMAIRE

### ACTUALITÉS

P 2 DOSSIER: DÉMOGRAPHIE BAGNARDE

P 4 DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

P 6 CONSEIL GÉNÉRAL

### CULTURE

P 8 DICTIONNAIRE DU PATOIS DE BAGNES

### MAGAZINE

P 11 LE POINT SUR LE DOSSIER

LES AVOUTZONS À VERBIER

P 12 VERBIER FESTIVAL: PERSPECTIVES

P 13 PORTRAIT:

ISABELLE FUMEAUX, LUDOTHÈQUE

P 16 MANIFESTATIONS



# BAGNES infos

## CE QUE LE WWF AIMERAIT VOIR DISPARAÎTRE

Le WWF verrait d'un très bon œil la disparition du domaine skiable de Bruson. On ne badine pas avec la protection de la nature.

On n'apprendra rien aux Bagnards en leur disant que le WWF fait rarement dans la dentelle. Ainsi, le dossier des Mayens-de-Bruson est complètement bloqué à cause des oppositions de l'organisation. Elle ne veut pas de nouvelles cabines entre Le Châble et les Mayens-de-Bruson, ni d'extension du domaine skiable, ni de modernisation des installations, ni de développement de l'enneigement technique... Au pire, l'organisation accepterait que le domaine skiable reste ce qu'il est aujourd'hui. Parmi les arguments avancés par le WWF: le domaine de Bruson n'est pas rentable et il est renfloué par le «tentaculaire» domaine de Verbier. Quel sens de la formule!

Or justement, explique Gaston Barben [en page 7](#), le domaine restera dans cet état de dépendance si la modernisation n'est pas entreprise. La méthode est typique: en bloquant le projet, le WWF s'assure d'empêcher la station de résoudre ses problèmes et d'atteindre une meilleure rentabilité. Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.

Quant aux emplois qui vont être créés grâce au nouveau projet des Mayens-de-Bruson, le WWF n'en a cure.

## ÉDITORIAL

### Le sport et la culture au service de la jeunesse

Chères citoyennes et chers citoyens, grâce à vous et aux 75 sociétés culturelles et sportives de la commune, de nombreuses manifestations se déroulent toute l'année dans le val de Bagnes. Elles jouent un rôle important pour notre jeunesse. En soutenant les associations, la commune favorise son épanouissement et celui de la population bagnarde dans son ensemble.

Bagnes est bien équipée en salles polyvalentes pour accueillir les sociétés. Mais nous manquons encore d'une belle salle de fêtes. Nous avons l'objectif de lancer sa construction dès l'année prochaine. C'est la priorité de notre commission «Sports, jeunesse et culture».

La renommée de notre vallée repose aussi sur les activités de Verbier. Nous soutenons donc l'Xtrême, le Verbier Festival et le Concours hippique qui font rayonner loin à la ronde le nom de Verbier val de Bagnes. La culture traditionnelle n'est pas en reste. A preuve, toutes les activités menées sous la houlette de Bertrand Deslarzes, notre attaché culturel. Un livre sur les chapelles va paraître, l'inventaire des îtres et bâtiments d'alpage est lancé, un dictionnaire du patois est en cours d'élaboration et nos musées organisent de nombreuses expositions.

Le 28 mars, la commune remettra ses mérites culturels et sportifs au CO du Châble. Cette soirée est une forme de remerciement aux sociétés qui permettent de faire émerger les talents dans les domaines du sport et de la culture. Lors de cette manifestation, nous allons également accueillir les nouveaux citoyens qui auront l'occasion de découvrir leur région ainsi que l'offre culturelle et sportive qu'ils contribueront à enrichir par leur présence.

Claude Roux, conseiller communal,  
responsable du dicastère Sport, jeunesse et culture



Le bonheur des personnes qui participent à Bruson à cœur ouvert n'émeut guère le WWF.



## 190 NOUVEAUX BAGNARD(E)S!

Nouvelle année, nouveaux chiffres. A l'occasion du bilan démographique, la commune de Bagnes affiche le sourire: le nombre des habitants et des naissances est en hausse, celui des chômeurs en baisse! Explications et commentaires de Stéphane Michellod, du Service des habitants.

«Bien que nous ayons constaté depuis plusieurs années une augmentation régulière de la population bagnarde, il faut avouer que nous n'avions pas connu de pic tel que celui-ci depuis 2004», constate Stéphane Michellod, responsable du Service des habitants de la commune de Bagnes. Et comment! De 6943 habitants en 2006, la population a passé à 7133 en 2007, soit une augmentation de 2,7% (+190 habitants). Pour comparaison, il a fallu six ans à la population suisse pour augmenter de 3% (entre 2000 et 2006)!

### > Tous derrière James Blunt?

Comment expliquer un tel dynamisme? James Blunt aurait-il emmené avec lui ses fans? Pas sûr. Mais Verbier, où s'est établi récemment le célèbre chanteur britannique, constitue effectivement un pôle d'attraction, et une bonne partie des étrangers qui choisissent la commune de Bagnes viennent du nord (Angleterre, Suède). «Nous avons aussi beaucoup de ressortissants de l'Europe de l'Ouest», explique Stéphane Michellod. Français, Belges, Hollandais,

Espagnols ou Italiens, personnes fortunées âgées entre 30 et 60 ans, tous confient avoir choisi notre région pour la sécurité et la tranquillité. Certains sans doute aussi pour échapper au fisc de leur pays. Car l'évolution de la population bagnarde a non seulement réagi à l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, mais elle a aussi vu s'installer des Vaudois, il y a quelques années, puis récemment des Genevois, au moment où les lois fiscales ont changé dans ces cantons...

### > Sarreyer et Lourtier en perte

Dans les villages, les évolutions diffèrent. En fond de vallée, Sarreyer et Lourtier terminent l'année avec un bilan négatif de respectivement -17 et -8 habitants. En revanche Bruson, Montagnier, Villette et Prarreyer comptabilisent à eux quatre 74 nouveaux résidents, un beau score! «On remarque que certaines personnes établies à Verbier ont envie de changer d'air», commente Stéphane Michellod. La station est peut-être trop bruyante ou le coût de la vie trop cher. Quoi qu'il en soit, le prix des terrains dans ces

villages a augmenté avec la demande. Ça déborde même sur les communes voisines de Vollèges, Sembrancher et Orsières.»

Aujourd'hui, Bagnes occupe donc le 7<sup>e</sup> rang des communes valaisannes en termes de population, immédiatement après les communes-villes de la plaine du Rhône. Un classement qu'elle occupe depuis plusieurs années grâce à l'arrivée régulière de nouveaux habitants, mais aussi grâce à une constante augmentation des naissances: 63 en 2005, 70 en 2006 et 77 en 2007. A n'en pas douter, le renouvellement bagnarde est assuré!

### > 25% de chômeurs en moins

Côté économique, là encore l'année 2007 se révèle positive. Le nombre de chômeurs a chuté de 25% entre 2006 et 2007. Un succès que nuance Stéphane Michellod: «Cela s'explique en grande partie par le boom de la construction sur Verbier, mais c'est effectivement un point positif, d'autant plus que les saisonniers – environ 1500 par année – ne sont pas comptés dans les chômeurs de notre statistique.»

Carole Pellouchoud

## Bagnard(e), mode d'emploi

Envie de vous établir sur le territoire de la commune de Bagnes? Rien de plus simple. Annoncez votre départ au Service des habitants de votre domicile actuel, retirez vos papiers et déposez-les ensuite auprès du même service, mais au sein de l'administration communale de Bagnes, au Châble. Les Suisses sont tenus de fournir leur acte d'origine et une attestation d'assurance maladie, les étrangers un dossier complet en vue d'obtenir leur permis de séjour et/ou de travail. Et si vous le souhaitez, vous pouvez même acquérir l'origine bagnarde ou la bourgeoisie, selon la législation en vigueur. Le secrétariat communal vous renseigne volontiers sur ce sujet (tél. 027 777 11 00). www.bagnes.ch

## Rendez-vous le 28 mars!

Les nouveaux arrivants de la commune de Bagnes – ils étaient 520 en 2007! – sont cordialement invités à un apéritif de bienvenue le vendredi 28 mars à 20 heures à la salle du cycle d'orientation du Châble. A l'occasion de cette soirée, les mérites sportifs et culturels seront également remis.

## 2007 en chiffres

Habitants: 7 133 (+ 2,7%), naissances: 77, décès: 43, arrivées: 520, départs: 364, mariages: 43, divorces: 22, séparations: 28, veuvages: 16, naturalisations: 6, changements de nom: 46, changements d'adresse: 500

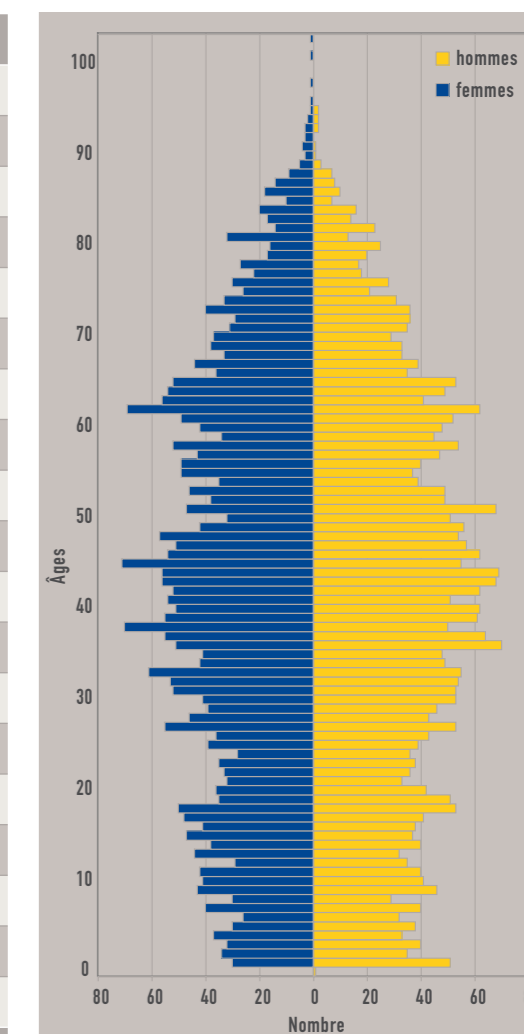
### > Evolution de la population

Villages	Habitants	En %	Hommes	Femmes	Permis L
Le Fregnoley	17	0.24	8	9	0
Fionnay	27	0.38	14	13	0
Le Martinet	27	0.38	13	14	0
La Montoz	45	0.63	23	22	0
Les Places	63	0.88	32	31	5
Fontenelle	90	1.26	45	45	9
Le Sappey	134	1.88	69	65	1
Médières	202	2.83	95	107	29
Champsec	199	2.79	100	99	23
Le Cotterg	211	2.96	110	101	17
Sarreyer	230	3.22	125	105	1
Prarreyer	299	4.19	142	157	13
Bruson	336	4.71	177	159	24
Versegères	351	4.92	175	176	19
Lourtier	371	5.20	186	185	4
Montagnier	452	6.34	219	233	28
Le Châble	451	6.32	232	219	71
Villette	730	10.23	365	365	63
Verbier	2898	40.63	1495	1403	1128
Total	7133	100.00	3625	3508	1435

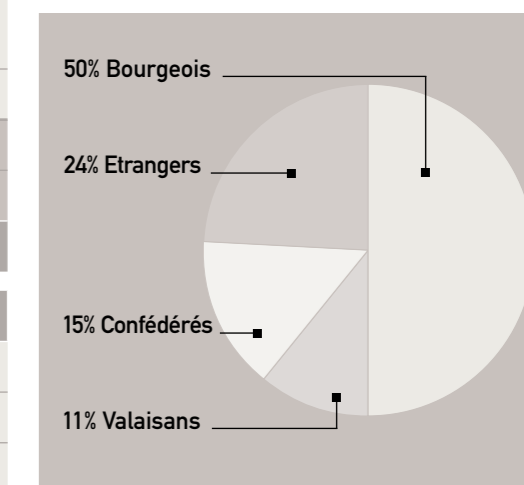
Catégorie	Habitants	En %	Total	En %
Bourgeois	3551	49.78		
Valaisans	793	11.12		
Confédérés	1075	15.07	5419	75.97
Permis C	719	10.08		
Permis B	995	13.95	1714	24.03
Total	7133	100.00	7133	100

	2005	2006	2007
Habitants	6826	6943	7133
Naissances	63	70	77
Décès	62	58	43

### > Pyramide des âges



### > Répartition de la population de Bagnes par catégories d'habitants au 01.01.2008



## NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 13 novembre 2007 au 8 février 2008



© Atelier Mimco art

Jacques Bertuchoz, nouveau conseiller général.

### > 13.11.2007

#### Horaires et directives pour les chantiers 2008

Le Conseil approuve les horaires et les directives pour les chantiers situés en station de Verbier et en amont de celle-ci, hors domaine skiable. Ils concernent la saison d'hiver 2007/2008 et la saison d'été 2008. Ils sont disponibles sur le site Internet [www.bagnes.ch](http://www.bagnes.ch) sous la rubrique «Avis communaux».

#### Délivrance d'autorisations d'exploiter

Le Conseil accepte de délivrer les autorisations suivantes:

- > Tea-room Barra K à Verbier, par Nicole Michellod
- > Restaurant L'Escale au Châble, par Nicole Kolly

#### Budgets 2008 de la Bourgeoisie de Bagnes

Le Conseil accepte les budgets de fonctionnement et d'investissement qui seront présentés à l'Assemblée bourgeoise du 19 décembre 2007.

#### Acquisition de terrains à Saint-Marc

Le Conseil décide d'acquérir les parcelles n° 13 102, 13 103 et 13 104 sises en zone d'intérêt

général à Saint-Marc, au levant de l'actuel stade de football. Elles représentent une surface de 5 104 m<sup>2</sup> et permettront de restructurer l'ensemble du secteur et des équipements sportifs de Saint-Marc afin d'y aménager la future salle des fêtes.

### > 27.11.2007

#### Projet EMS multisites Bagnes-Orsières

Le Conseil reçoit M. Jean-Maurice Tornay, sous-préfet d'Entremont, et les représentants du bureau d'architecture Bonnard & Woeffray, pour la présentation du dernier projet d'EMS à Orsières (35 lits) et de son devis révisé. Les coûts de construction, sans la valeur du terrain, s'élèvent à CHF 10 277 000.-. Après les subventions de l'Etat du Valais et les participations supplémentaires de la Commune d'Orsières, le montant à répartir entre les 6 communes d'Entremont est de CHF 6 522 120.-. Selon la clé de répartition habituelle, la part revenant à la commune de Bagnes est de 57,4 %, soit CHF 3 744 000.-.

Le Conseil confirme son engagement pour la réalisation d'une structure multisites à Orsières, remis par les communes d'Entremont à la Fondation de la Providence. Un crédit d'engagement devra être demandé au plénum du Conseil général du 17 décembre 2007, puis un crédit complémentaire dans le courant de l'année 2008, pour la réalisation des premiers travaux.

#### Nomination de M. Jacques Bertuchoz au Conseil général

Sur proposition des parrains de la liste PDC, le Conseil communal nomme tacitement M. Jacques Bertuchoz, domicilié à Villette, au poste de conseiller général, en remplacement de M. Léonard Perraudin.

#### Nomination de M. Paul Corthay au comité de la Société de développement de Verbier

M. Julien Moulin, représentant de l'Ecole suisse de ski au sein du Comité de la SDV, annonce au Conseil communal sa démission. Le Conseil accepte la proposition de remplacement par M. Paul Corthay, qui sera soumise à la prochaine assemblée générale de la société.

#### Taxes de voirie

Le Conseil demande à la Commission «Agriculture et Environnement» de mettre sous toit pour juin 2008 une refonte du règlement communal concernant le traitement des ordures ménagères et déchets divers, dont la version actuelle a été approuvée par le Conseil d'Etat en juillet 2002.

### > 07.12.2007

#### Délivrance d'autorisations d'exploiter

Le Conseil accepte de délivrer les autorisations suivantes:

- > The Verbier Lodge SA à Verbier, par Hannah Bowen-Jones
- > Restaurant Le Borsalino à Verbier, par M. Patrick Ebener
- > Hôtel Les Elfes à Verbier, par M. Frédéric Boson.

#### Nomination de nouveaux collaborateurs au Service des contributions

Pour repourvoir les postes de MM. Benoît Fellay et Léonard Fellay, qui ont réorienté leur carrière professionnelle dans le domaine privé, le Conseil nomme MM. Pierre-Yves Frossard de Versegères et Alexandre Gordio de Sion en qualité de collaborateurs au Service des contributions. Il est précisé que M. Gordio occupait auparavant le poste de taxateur auprès du Service cantonal des contributions.

#### Association de la ludothèque de Bagnes

Le Conseil approuve formellement la convention qui régit les relations entre la Commune et l'Association de la ludothèque de Bagnes et les obligations des 2 parties.

#### Fermeture du chemin du Grand Pré à Verbier

Le Conseil accepte la fermeture d'un tronçon du chemin du Grand Pré afin d'éviter toute circulation inutile à travers le parcours du Golf des Esserts.

#### Planification financière 2008-2011

Le Conseil approuve la version révisée de la planification financière 2008-2011 de la Municipalité, intégrant les comptes 2006 et les budgets 2008. Elle prévoit un programme d'investissements nets de 118 millions de francs sur quatre ans et une marge d'autofinancement de 81 millions de francs. Le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire avant 2010 et le plan financier démontre qu'il est possible d'absorber totalement les charges liées à cet endettement et les amortissements légaux prévus sans modifier les paramètres fiscaux.

### > 18.12.2007

#### Hôtel de Mauvoisin

Conformément à la décision du Conseil général, le Conseil décide de requérir du Registre foncier l'exercice du droit d'emption pour l'acquisition de l'Hôtel de Mauvoisin.

### > 15.01.2008

#### Nomination au poste de responsable RH de la commune et des SIB

Le Conseil nomme M<sup>me</sup> Monique Bruchez, de Lourtier, au nouveau poste de responsable «Ressources humaines» de la commune et des SIB à partir du 1<sup>er</sup> mai 2008. M<sup>me</sup> Bruchez aura un taux d'activité de 80% qui sera réparti de manière paritaire entre la commune et les SIB. M<sup>me</sup> Bruchez, 38 ans, mariée et mère de 2 enfants, dispose d'une formation complète en matière de ressources humaines et d'une grande expérience professionnelle en la matière (cheffe des RH de l'Hôpital de Martigny pendant six ans et coresponsable des RH du RSV à Sion durant une année).

#### Délivrance d'autorisations d'exploiter

Le Conseil accepte de délivrer les autorisations suivantes:

- > Restaurant la Pinte à Verbier, par Eric Jan
- > B & B Dorsaz à Bruson, par Valérie Dorsaz
- > Café la Ruinette et B & B Max & Millie au Châble, par Alexandre Holman
- > Buvette des Grands Plans à Verbier, par Alain Gabbud
- > Restaurant Les Ruinettes à Verbier, par Michael Hammerle
- > Tea-room l'Entr'Act au Châble, par Christel Voutaz-Filliez
- > Restaurant Le Chaplon à Verbier, par Olivier Reullone.

La modification d'enseigne de l'Hôtel Rhodania à Verbier en Hôtel Nevaï est également approuvée.

#### Mayens de Bruson - Oppositions du WWF

Le Conseil approuve les déterminations relatives aux oppositions du WWF pour l'aménagement du torrent de Moay et la construction de la route de desserte La Côt - Moay. Maître Zen Ruffinen est chargé de poursuivre l'ensemble des procédures pour la commune de Bagnes.

#### Projet d'élargissement du viaduc de Villette

Le Conseil prend connaissance de l'arrêt du Tribunal cantonal du 7 décembre 2007, rejetant les recours déposés contre le projet du Canton du Valais d'élargissement et de réfection du viaduc de Villette.

### > 22.01.2008

#### Parking d'Orny à Verbier

Le Conseil nomme une commission chargée de rédiger un rapport final à l'attention du Conseil communal puis du Conseil général pour le projet

d'un parking au lieu-dit Orny à Verbier. Ce projet de partenariat privé-public consiste à construire un parking communal public de 200 places dans le cadre d'un projet immobilier et hôtelier.

Ce groupe de travail est composé de la commission des finances de l'exécutif (Christophe Dumoulin, Raymonde Selz et Claude Roux), de membres du Conseil général (François Corthay, Jean-Pierre Guex, Willy Fellay, Alexandre Gard et Vincent Luisier), du secrétaire communal Frédéric Perraudin et de l'architecte communal François Besson. La décision finale est attendue pour la fin avril 2008.

### > 29.01.2008

#### Délivrance d'autorisations d'exploiter

Le Conseil accepte de délivrer les autorisations suivantes:

- > Restaurant de La Côt aux Mayens de Bruson, par Antonio Funzi Borges
- > Café-restaurant Le Cilantro à Verbier, par Janique Paccolat
- > Cabane de Chanrion, par M. et M<sup>me</sup> René Buemi à Orsières.

#### Modification du plan de zone des Avoutzons - Dossier des Trois Rocs SA

Le Conseil accepte, dans le cadre du plan directeur de Verbier, la suppression du parking public de Médran prévue dans le cadre du projet des Trois Rocs SA. En compensation, la Commune percevra une taxe de remplacement de 8,5 millions de francs, payable au jour de l'octroi de l'autorisation de construire du projet. Ce montant sera affecté à la construction de parkings publics à Verbier.

#### Groupe de travail sur le soutien à l'hôtellerie

Le Conseil nomme un groupe de travail chargé d'élaborer un programme de soutien à l'hôtellerie. Il s'agit de MM. Léonard Perraudin, Robert Gaillard, Christophe Dumoulin, Angelin Vaudan, François Besson et pour le Conseil général d'un représentant de la Commission tourisme et d'un représentant de la Commission de l'aménagement du territoire.

#### Engagement d'une secrétaire à mi-temps aux SIB

Suite à la diminution du temps de travail d'une collaboratrice, le Conseil nomme M<sup>me</sup> Florence Roserens de Bruson au poste de secrétaire à mi-temps auprès des Services industriels de Bagnes.

#### Engagement d'un collaborateur technique au service de sécurité

Le Conseil nomme M. Alexandre Fellay de Champsec au poste de collaborateur technique au service

de sécurité en remplacement de M. Serge Amos, promu collaborateur au service des constructions en septembre dernier.

### > 08.02.2008

#### Délivrance d'autorisations d'exploiter

Le Conseil accepte de délivrer l'autorisation d'exploiter l'Hôtel «L'Raphaël» à Verbier, par M. Alexandre Oberson, sous réserve d'un éventuel recours des opposants.



© Marc Shapiro

#### Convention Téléverbier SA / Commune / Bourgeoisie

Le Conseil nomme deux groupes de travail chargés de négocier les conventions avec Téléverbier SA:

- > pour la convention entre la Bourgeoisie de Bagnes et TVSA: les membres de la commission municipale de la bourgeoisie, (MM. Roger Carron, Léonard Perraudin et M<sup>me</sup> Anne Luisier) et 3 membres de la commission bourgeoise (MM. Pierre Baillifard, Freddy Michaud et Christophe Vaudan).
- > pour la convention entre la commune de Bagnes et TVSA: 3 membres du Conseil communal (MM. Christophe Dumoulin, Léonard Perraudin et M<sup>me</sup> Raymonde Selz) et 3 membres de la commission de gestion du Conseil général (MM. François Corthay, Roland Pierroz et Jean-Pierre Guex).

#### Buvette des Moulins - Collaboration avec l'Ecole suisse de ski

Le Conseil nomme une commission ad hoc chargée de mener à bien le projet de reconstruction de la Buvette des Moulins, en collaboration avec l'Ecole suisse de ski. Il s'agit de MM. Christophe Dumoulin, Léonard Perraudin, M<sup>me</sup> Raymonde Selz pour le Conseil communal, et de M<sup>me</sup> Marie-Hélène De Torrente et M. Willy Fellay pour le Conseil général.

## CONSEIL GÉNÉRAL

Le conseil général de Bagnes s'est réuni en séance plénière le 17 décembre 2007 et le 31 janvier 2008. L'essentiel des décisions.

### Charge de fonctionnement 2008 des transports publics de Verbier

Le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents les charges de 1 670 000 pour le fonctionnement 2008 des transports publics de Verbier.

### > BUDGET 2008 DES SERVICES INDUSTRIELS

	Charges	Revenus	Excédents de charges ou de revenus
Electricité	17,8 mios	18,4 mios	+ 407 000.–
Eaux et assainissements	5,47 mios	4,78 mios	- 692 000.–
Service congél.	0,06 mios	0,04 mios	+ 22 000.–
Totaux	23,3 mios	23 mios	- 307 000.–
Marge d'autofinancement			2 897 700.–
<b>Service de fonctionnement à charge de la Municipalité</b>			
Rte/cours d'eau	8,24 mios	0,4 mios	- 7 800 000.–
Ateliers mécaniques	0,307 mios	0,307 mios	dépenses ventilées dans les services
Centre sport	0,678 mios	0,302 mios	- 375 600.–

Investissements		Aperçu général services autofinancés SIB	
Budget dépenses en mios	17 890 500.–	Investissements nets	5 304 500.–
Budget recettes en mios	3 397 000.–	Marge d'autofinancement	2 897 700.–
Investissements net en mios	14 493 500.–	Insuffisance financement	2 406 800.–

Le Conseil général accepte à l'unanimité le budget des Services industriels de Bagnes.

### > BUDGET 2008 DE LA MUNICIPALITÉ

#### Budget de fonctionnement 2008

	Comptes 2006	Budget 2007	Budget 2008	Budget 2008 (sans 700, 710, 711, 861 et 870)
Charges (sans amortissements)	38 824 805	43 638 250	66 256 200	45 784 000
Amortissements	7 653 303	7 787 500	11 193 500	8 354 500
Revenus	63 369 896	59 223 600	91 175 700	68 124 800
Excédent de revenus	16 891 788	7 797 850	13 726 000	13 986 300
Marge d'autofinancement	24 545 091	15 585 350	24 919 500	22 340 800

#### Budget d'investissements 2008

	Comptes 2006	Budget 2007	Budget 2008	Budget 2008 (sans 700, 710 et 860)
Dépenses d'investissements	25 423 705	13 494 000	23 979 700	16 898 200
Recettes d'investissements	2 143 468	2 283 500	3 505 700	1 728 700
Investissements nets	23 280 237	11 210 500	20 474 000	15 169 500

#### Tableau de financement 2008

	Comptes 2006	Budget 2007	Budget 2008	Budget 2008 (sans 700, 710 et 860)
Marge d'autofinancement	24 545 091	15 585 350	24 919 500	22 340 800
Investissements nets	23 280 237	11 210 500	20 474 000	15 169 500
Excédent de financement	1 264 854	4 374 850	4 445 500	7 171 300

Le Conseil général accepte le budget de fonctionnement 2008 amendé de la Municipalité par 43 voix favorables et une abstention.

Le Conseil général accepte à l'unanimité le budget d'investissements 2008 sans les objets pour lesquels une approbation séparée a été demandée.

Sur demande des commissions, les rubriques suivantes font l'objet d'un vote séparé: 1. Buvette des Moulins, 2. Hôtel de Mauvoisin, 3. Ancienne cure de Verbier 4. Esplanade de l'Ermitage.

#### 1. Buvette des Moulins

A la question «Acceptez-vous le budget de CHF 100 000.– pour la mise au concours et commande d'avant-projet de la buvette des Moulins telle que présentée dans le fascicule du budget 2008», le Conseil général refuse à l'unanimité la proposition de faire un concours.

Il accepte en revanche à l'unanimité, la proposition de passer directement à l'établissement d'un cahier des charges et à l'appel d'offre aux bureaux d'architecte, selon la proposition de la Commission de l'aménagement du territoire.

#### 2. Rachat de l'hôtel de Mauvoisin

Le Conseil général accepte par 42 voix favorables et une opposition le budget de CHF 740 000.– pour l'acquisition de l'Hôtel Mauvoisin et de son inventaire.

#### 3. Ancienne cure de Verbier

Le Conseil général accepte par 22 voix favorables, 15 oppositions et 6 abstentions l'investissement de CHF 800 000.– pour la réfection de l'ancienne cure de Verbier.

#### 4. Esplanade de l'Ermitage

Le Conseil général refuse par 42 voix contre, 1 opposition et 7 abstentions le budget de CHF 150 000.– pour l'étude de l'Esplanade, plans détaillés et cahier des charges pour l'aménagement des espaces publics.

#### > EMS multisites à Orsières

Le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents le crédit d'engagement de CHF 3 744 000.– pour l'EMS multisites à Orsières.

#### > Changement d'affectation budgétaire pour le Centre sportif de Verbier

Le Conseil général accepte par 19 oui, 15 non et 9 abstentions le changement d'affectation de l'enveloppe budgétaire de CHF 1 350 000.– pour les deux études pour le plan sectoriel de Perrin et le check up du bâtiment du centre sportif.

#### > Demande de crédits complémentaires

Le Conseil général accepte par 39 voix positives et une abstention dix crédits complémentaires demandés par l'Administration communale pour un montant net de CHF 736 000.–

#### > Election du nouveau vice-président du Conseil général

Le parti PDC présente pour le poste de vice-président Jean-Daniel Gay-des-Combes, président de la Commission des routes et cours d'eau. Aucune autre candidature n'est proposée. Jean-Daniel Gay-des-Combes est élu au poste de vice-président du Conseil général avec 40 voix sur 44 bulletins valables.

## DOSSIER MAYENS-DE-BRUSON

### Le domaine skiable de Bruson indésirable pour le WWF

Le WWF a décidé de s'opposer aux projets de développement des Mayens-de-Bruson en allant jusqu'à demander la suppression du domaine skiable de Bruson. Gaston Barben, président de la société de développement Le Châble-Bruson, réagit à la position de l'organisation écologique.



Gaston Barben, président de la société de développement Le Châble-Bruson

les conditions de sa signature étaient de ne pas s'opposer à l'équipement touristique, économique et industriel de la partie du val de Bagnes qui ne fait pas l'objet de cette convention.

#### La station de Bruson est-elle déficitaire et renflouée par Verbier, comme argumente le WWF?

En l'état actuel, le secteur d'exploitation de Bruson ne peut pas être rentable. Pour assurer sa viabilité, il est indispensable de disposer d'une liaison avec Verbier, via Le Châble, de développer des installations plus performantes et de nouvelles installations, ainsi que d'améliorer l'enneigement technique et l'offre de logements dans les Mayens-de-Bruson.

#### Quel avenir peut-on imaginer pour Bruson sans son domaine skiable?

Par son exposition nord-est et sud-ouest, le domaine skiable dispose, aujourd'hui, d'atouts très importants et ceci pour toutes les catégories de skieurs. Sans ce domaine skiable, les Mayens-de-Bruson resteraient une région vouée à l'exploitation agricole avec quelques chalets qui vont se construire principalement pour l'activité touristique d'été.

#### Le WWF a une vision claire pour le non-développement de Bruson. Quelle est votre vision pour son développement?

Le WWF ne s'est pas opposé à l'aménagement de la route d'accès aux Mayens-de-Bruson. Le but de cette route est de permettre aux automobilistes de rejoindre ce secteur de constructions. Celui-ci est passé de 67 ha à 24 ha. La population indigène a déjà fait de grands sacrifices dans cette perte de surface à bâtir. Il est indispensable de maintenir la surface restante pour permettre la réalisation d'un certain nombre de logements indispensables pour le développement de la région. Le plan de zones de la commune de Bagnes et la Conception directrice 2005–2020 font mention d'un secteur de construction dans les Mayens-de-Bruson avec un minimum d'installations de remontées mécaniques et d'enneigement technique. Sans ce développement, nous verrons disparaître cette région du secteur économique de la commune et ce seront aussi les 50 postes de travail actuels qui disparaîtront. Ce seront enfin 200 postes de travail que nous ne pourrions pas offrir à notre jeunesse dans l'avenir.

Propos recueillis Charly Veuthey

#### LE POINT DU DOSSIER

Dans la dernière édition de «Bagnes infos», nous faisons le point sur la procédure d'adoption du plan de quartier des Mayens-de-Bruson en vue du développement desdits mayens dans le projet défendu par Intrawest, Téléverbier et la commune de Bagnes. Il y apparaissait que le dossier était bloqué en grande partie à cause des oppositions du WWF (voir sous [www.bagnes.ch](http://www.bagnes.ch), rubrique espace citoyen, Bagne infos).

C'est peu dire que le WWF s'oppose au développement des Mayens-de-Bruson. Une lettre adressée par l'organisation à la commune en date du 16 novembre détaillait l'opposition faite par l'organisation «à la demande de modification partielle des plans d'affectation de zones et des règlements communaux des constructions et des zones, ainsi qu'aux plans d'aménagement détaillés du domaine skiable de Téléverbier, demande accompagnée d'un rapport d'enquête préliminaire pour l'établissement du RIE et publié dans le «Bulletin officiel» du 19 octobre 2007». Dans sa prise de position à propos du plan d'aménagement des zones concernant la partie du projet située sur le territoire de Bruson, le WWF n'y va pas de main morte en demandant simplement la «suppression de la zone de domaine skiable régie par le PAD dans le plan des zones». Le WWF argumente: «Il a été maintes fois répété que le domaine skiable de Bruson était déficitaire et à la charge de Verbier; il nous paraît dès lors bien fondé de prévoir la suppression de ce domaine skiable, ce qui consisterait en une excellente mesure de compensation au développement tentaculaire du domaine skiable de Verbier, qui serait de surcroît équitable pour la nature (faune, flore) et le paysage.»

Si cette suppression du domaine skiable était une option impossible, «le WWF ne s'opposerait pas au maintien de l'actuel domaine skiable à vocation familiale, sans modification majeure, afin de conserver une alternative à l'offre de ski industriel pratiqué sur Verbier. Cela signifie qu'il faut limiter la zone de domaine skiable régie par un plan d'aménagement jusqu'au lieu de Plandiarzes...» Ce qui signifie en clair que, pour le WWF, il est exclu de laisser les Mayens-de-Bruson se développer avec la nouvelle installation du col du Chargerat et que Bruson devrait renoncer à la zone de ski qui s'étend vers le sud-est de Plandiarzes au mont Brûlé. Le WWF s'oppose également à la nouvelle télécabine Le Châble–Les Mayens-de-Bruson.

## DICTIONNAIRE PATOIS

La patois reste bien vivant dans le val de Bagnes



De gauche à droite: Roger Besse, Léon Bruchez, Marc Deslarzes, Francis Baillifard, André Luisier.

Une passion commune unit Léon Bruchez, Francis Baillifard, Marc Deslarzes, André Luisier et Roger Besse: leur engouement pour le patois. Ces membres de la société des patoisans Y FAY E ROU ne se contentent pas de parler patois, mais travaillent activement à sa sauvegarde. Détenteurs d'une langue qui se perd, ces cinq passionnés offrent leur temps dans le cadre du projet de recherche pour le dictionnaire du patois de Bagnes. Lancé en 2005, il aboutira dans trois ans et repose sur une collaboration entre les linguistes de l'Université de Neuchâtel et la société des patoisants natifs de la région. Depuis novembre dernier, tous les jeudis après-midi, les cinq compères se retrouvent autour des fiches d'inventaires du musée de Bagnes. Leur mission est de donner un nom patois aux divers objets de la collection du musée. Pour l'heure près de 1 500 meubles, habits ou autres outils ont déjà été rebaptisés. «A l'époque la majeure partie des familles travaillait la terre, élevait du bétail, faisait sa propre boucherie. Le nom des outils et les gestes en lien avec ces activités ont passé de génération en génération, ce qui n'est pas le cas des ustensiles liés à des métiers plus spécifiques», relève Francis Baillifard. En effet, certains objets résistent au savoir des patoisants emportant le secret de leur utilité et leur mode d'emploi. Notamment les outils relatifs à des

métiers particuliers comme celui de forgeron, de charron ou encore de sellier. Toutes les informations concernant ces corporations sont les bienvenues. La deuxième phase du travail consistera à documenter ces objets sur leur usage ou encore leur fonctionnement. Les cinq amis se donnent une année pour venir à bout de cette tâche difficile, vu la richesse du vocabulaire patois. Là où le français parle simplement de «rabot», le patois évoque le rabot à dent, le rabot concave ou encore le rabot simple. A l'inverse, Léon Bruchez avoue qu'en cherchant les noms patois de certains objets, il a également découvert leur nom français, comme par exemple le «chantpleure», ce petit robinet qui permet de soutirer le vin du tonneau. «Jusqu'alors, je connaissais que la version patois "dylèta", souligne Léon Bruchez. Pour Bertrand Deslarzes chargé culturel de la commune de Bagnes, le travail accompli par les patoisants est important à deux titres: «D'une part, cette initiative sauve de l'oubli ces objets en rappelant leur nom, leur usage ainsi que les gestes, les savoir-faire qui s'y rapportent et d'autre part, une meilleure documentation de ces objets permet leur utilisation et leur mise en valeur au sein d'expositions dans le cadre du musée.»

### > La suite du projet

Les recherches menées par les patoisans sur les noms d'objets permettront également d'illustrer le dictionnaire du patois de Bagnes. Sur les 1500 objets du musée, quelques-uns trouveront leur place parmi les pages de la future bible du patois bagnard. Une vingtaine d'encarts richement illustrés viendront en effet agrémenter le dictionnaire. L'idée est d'approfondir une vingtaine de thématiques comme les travaux des champs, les soins au bétail et l'estivage, les maladies et remèdes traditionnels, ou encore le travail du bois ou du cuir, à grand renfort de schémas, d'illustrations et d'explications pratiques, un peu à la manière d'un «Larousse illustré» précise Jean-Pierre Deslarzes, coordinateur du projet de dictionnaire du patois de Bagnes. A noter qu'une version sonore du dictionnaire sera également disponible. Ce disque permettra de se familiariser avec la prononciation si particulière du patois. L'objectif visé est offrir aux amateurs de patois la richesse des différents accents de la vallée pour les préserver de l'oubli. Histoire de mener à bien ce projet, un studio d'enregistrement verra le jour prochainement. Et devinez qui se chargera de transmettre au micro toutes les finesses du patois bagnard... Marc, Léon, Francis, André et Roger ne sont donc pas prêts de prendre leur retraite le jeudi après-midi!

Cristina Buchard



Crampons «grapè»

Crampons utilisés principalement pour aller ramasser le foin dans les rochers. Ils étaient également utilisés sur les routes gelées.



Hotte pour transporter le fromage «kritse»

Hotte qui permettait de transporter le fromage depuis les alpages jusqu'au grenier.



Fallot «falo».



Seau «siya»

Seau à lait qui permettait d'effectuer les transports sur l'alpage.



Moule pour petits fromages «fètyuire»

et son récipient «tsezyoeu»

Petite presse à fromage utilisée dans les mayens.



Ustensile pour faire les saucisses «bourro-éstoüma»

Ustensile pour la fabrication des saucisses. Il tire son nom de l'estomac, car l'outil était en effet placé sur l'estomac et servait à remplir les saucisses en appuyant sur le torse.



Cueille-fruits, voleur «koulechyoeu, âre».

## > INTERVIEW

### RAPHAËL MAÎTRE

Raphaël Maître est rédacteur au Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR) et collaborateur scientifique à l'Université de Neuchâtel. Avec Jean-Pierre Deslarzes, il est en charge de la coordination du dictionnaire du patois de Bagnes.

#### Quel est l'intérêt pour Bagnes de posséder son propre dictionnaire du patois?

L'objectif du dictionnaire est de donner accès à une pièce centrale du patrimoine bagnard: le patois, tel qu'il a été documenté il y a un siècle par des correspondants du GPSR et tel qu'il vit dans la conscience linguistique des patoisants.

#### A quoi va ressembler ce fameux ouvrage?

Il se composera d'un dictionnaire patois-français illustré, d'un index inverse français-patois, et d'un support informatique contenant l'enregistrement des mots. L'origine des mots sera indiquée.

#### A mi-parcours, comment avance le projet?

Après la phase initiale de recensement et d'élaboration des outils de travail, nous saisissons de manière informatique le contenu des fiches manuscrites. Cette étape sera suivie de la rédaction des articles qui s'achèvera en 2010.

#### Quelles sont les difficultés liées à l'établissement de ce dictionnaire?

Les fiches recèlent mille et un pièges d'interprétation. Nous croisons le regard des linguistes et celui des patoisants pour les résoudre.

#### Justement, comment se passe la collaboration avec les patoisants bagnards?

Nous pouvons porter des regards complémentaires sur la langue que nous décrivons ensemble: les patoisants en ont une connaissance intime, les lexicographes la dissèquent par des méthodes spécialisées. Cette façon d'élaborer un dictionnaire fait l'originalité du projet, elle est enrichissante et elle offre une garantie de qualité supplémentaire.

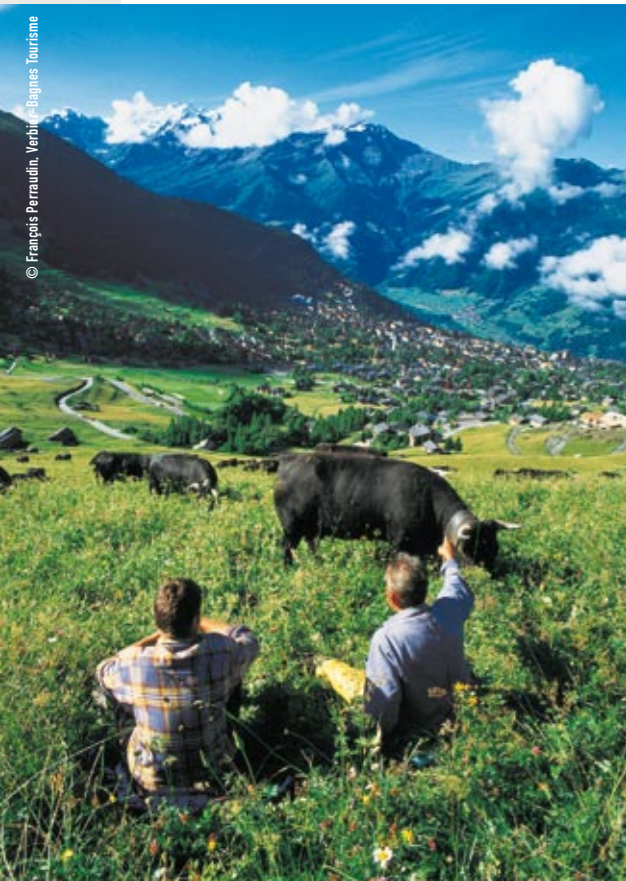
#### Pensez-vous que ce dictionnaire puisse dynamiser le patois bagnard?

Une fois publié, il pourra certes servir d'outil d'apprentissage du patois à ceux qui le désirent, mais la consultation d'un dictionnaire ne remplacera jamais l'acquisition d'une langue dans le giron familial. Et dès lors que le patois n'est plus transmis aux enfants, le déclin de son usage est annoncé. Actuellement, le patois est encore la langue maternelle d'un petit pourcentage des habitants du district d'Entremont: 6,6%, soit 662 personnes, selon le recensement fédéral de 1990.

## LES AGRICULTEURS DEMANDENT DES MESURES

Les chiens qui font leurs besoins dans les prés provoquent-ils l'avortement des vaches ?

Les exploitants agricoles de la commune s'inquiètent des déjections canines qui souillent leurs prés. Le 12 juillet 2007, ils ont adressé une lettre signée par quelque 150 agriculteurs à l'administration communale pour manifester leur mécontentement et demander des mesures. Le chien ne peut pourtant pas être tenu pour responsable de tous les maux.



Le ras-le-bol exprimé par les agriculteurs tient en plusieurs arguments. Outre le non-respect de leur travail, les déjections canines dans les prés peuvent contaminer le fourrage et entraîner des complications sanitaires. En effet, certaines crottes de chiens pourraient contenir un parasite dangereux, le Neospora, responsable d'une partie des avortements chez les

bêtes. On rapporte également qu'une vache infectée produit en moyenne moins de lait qu'une vache non infectée. Par conséquent, les agriculteurs suggèrent dans leur lettre à la commune de prendre des mesures supplémentaires contre les chiens de promeneurs, en plus des distributeurs de sacs qui avaient déjà été installés. Elisabeth Delamorclaz, conseillère communale en charge du dicastère de l'Agriculture et Environnement, confirme que la commune a fait placer des panneaux au bord des prés afin de sensibiliser la population sur les dégâts aux cultures et autres dérangements causés par les chiens.

Les pétitionnaires préconisaient deux autres solutions. Tout d'abord, le fauchage des bords de route, hors des accès principaux, seulement après la période des foins, afin de créer une barrière naturelle à l'accès aux prés. Pour Pierre-Denis Perraudin, conseiller communal responsable des Services techniques, cette mesure simple peut très bien s'appliquer. Quant à faire patrouiller la police aux alentours des secteurs de promenade, il la juge excessive: «Il y a déjà assez de répression partout. Du reste, la situation s'est beaucoup améliorée depuis la mise à disposition des distributeurs de sacs et la pose de panneaux d'information.» Pas question non plus de limiter le nombre de chiens dans la commune. Les propriétaires de chiens habitant la région sont donc renvoyés à leur conscience. Car, comme le disent en chœur Elisabeth Delamorclaz et Pierre-Denis Perraudin, «ce ne sont pas tant les touristes que les gens du coin qui promènent leurs chiens sur la plupart du territoire communal».

La surprise vient de l'Office vétérinaire fédéral (OVF). Son porte-parole, Marcel Falk, rappelle que les modes de transmission du Neospora ne sont pas entièrement connus. Selon une étude de l'OVF, ce parasite se transmet le plus souvent de la mère au veau, sans passer par un hôte tiers. L'achat d'animaux infectés est également possible. La probabilité qu'un chien soit vecteur du parasite reste faible. Des études réalisées aux Etats-Unis, au Québec et en Hollande montrent que le chien est un hôte potentiel du parasite, mais il n'est pas identifié avec certitude comme l'hôte définitif. D'autres carnivores, ainsi que les oiseaux et les rongeurs sont aussi suspectés. Et des études comparatives n'ont pas pu prouver que l'accès du bétail aux pâturages l'été devait être associé à la présence du Neospora. En plus, les chiens des promeneurs sont beaucoup moins susceptibles de transmettre la maladie que les chiens d'agriculteurs. En effet, ce sont d'abord ces derniers qui peuvent ingérer des restes d'avortons, de veaux morts et de placentas contaminés, devenant alors des hôtes de la maladie qui peut se transmettre par contamination fécale des aliments des vaches.

Le vétérinaire de Vollèges, Eric Kirchmeier, confirme que les analyses officielles effectuées suite à une série de cas d'avortements dans un alpage au-dessus de Verbier, en 2006, n'ont pas donné d'explications satisfaisantes. Il rappelle aussi que les causes d'avortement sont multiples, et il estime qu'un dixième seulement des cas est imputable au Neospora, dans la région. A ce jour, il n'existe malheureusement aucun traitement fiable contre la néosporose.

Jean-Christophe Emmenegger

### La situation à Verbier

Louis-Ernest Sidoli, chef du Service de sécurité/salubrité, admet qu'à Verbier le nombre de chiens, parfois détachés sans surveillance, peut engendrer quelques problèmes. «Mais il faut relativiser, en général cela fonctionne bien.» Olivier Fellay, responsable des travaux publics à Verbier, s'empare tout de même: «Une minorité fait l'effort de ramasser les crottes, pour le reste... Mes ouvriers sont dégoûtés, je ne vous dis pas quand ils fauchent avec la débroussailluse, l'été...» Et à Verbier, «certains ouvrent la porte le matin et laissent traîner leurs chiens jusqu'au soir», lance un employé de la voirie. Pierre Jacquemet, chef du poste de police de Verbier, rappelle qu'en milieu habité les chiens doivent être tenus en laisse, dans la nature ils peuvent être lâchés mais doivent rester sous contrôle. «Périodiquement, nous avons des cas de chiens errants. La police dispose d'un box pour les récupérer. Avec les puces, on retrouve en général les propriétaires, qui sont dénoncés. L'amende varie entre 200 et 300 francs, le double pour les récidivistes.» Le chef de la police municipale rapporte aussi que certains lieux, prisés par les touristes, deviennent insalubres, comme la route du Soleil, le chemin de Cli, le chemin de Derrey à Lui... «Là, il faudrait prendre des mesures, améliorer l'équipement, augmenter le nombre de poubelles et de distributeurs de sacs.»

Jean-Christophe Emmenegger

## LES AVOUTZONS

Modifications du plan d'affectation des zones et du RCCZ au lieu-dit Les Avoutzons, Verbier

Evolution de la procédure d'adoption de la modification du PAZ



■ Zone forêt ■ Zone touristique centre T1 ■ Zone chalets faible densité T4 ■ Zone mixte M5-M6 ■ Zone destinée aux activités sportives ■ Zone B de constructions et d'installations publiques  
- - - Périmètre du plan de quartier

### > 1 Nouvelle affectation

La commune de Bagnes entend adapter les affectations du site dans une perspective de gestion rationnelle du territoire et pour répondre à l'évolution de la demande foncière.

Subsidiairement, elle veut permettre une diversification des activités à la gare de Médran par une extension des affectations possibles dans l'article du RCC correspondant.

### > 2 Raisons de la modification partielle

Les raisons des modifications partielles sont, par secteur (numérotation selon plan en annexe):

#### a) de zone d'activités sportives à zone de constructions et d'installations publiques B

Téléverbier a besoin de surfaces supplémentaires de parcage et de stockage. Il entend également améliorer l'accès des skieurs à la gare de Médran en couvrant le parking actuel. La modification occupe une «dent creuse» dans le PAZ, entre la zone de constructions publiques B en amont et la zone touristique T1 en aval. Ce terrain n'est pas inventorié dans les surfaces d'assolement.

#### b) de zone d'activités sportives à zone chalets T4 faible densité

Cette surface affectée dans le PAZ en piste de ski n'a plus d'utilité comme telle, vu le démontage du télésiège installé à cet endroit.

La topographie, le voisinage (zone T4 attenante), et les contraintes liées à une construction proche de la forêt nous conduisent à proposer une zone à



■ Zone forêt ■ Zone touristique centre T1 ■ Zone chalets faible densité T4 ■ Zone destinée aux activités sportives ■ Zone mixte M5 à aménager plan de quartier obligatoire ■ Zone B de constructions et d'installations publiques - - - Périmètre du plan de quartier

faible densité plutôt qu'une zone de forte densité par l'extension de la zone M5/M6.

#### c) de zones mixtes M5 et M6 à zone mixte M5 à aménager

Sur le site est prévu un important complexe immobilier, «les 3 Rocs», occupant toute la surface de part et d'autre de la route. La distinction de deux zones M5 et M6 n'a plus sa raison d'être. La zone M6 est donc absorbée, et une seule zone M5 couvre tout le secteur.

De plus, s'agissant d'un site sensible (arrivée des pistes de ski, proximité de la gare de Médran, accès aux quartiers sud) et vu l'ampleur du projet, l'autorité communale désire une vue d'ensemble de l'aménagement et un cadre clair pour le projet de construction.

Pour ce faire, elle a décidé de classer cette zone en zone à aménager dotée d'un cahier des charges précis.

Elle rend obligatoire l'établissement d'un plan de quartier préalablement à la procédure de demande d'autorisation de bâtir.

#### d) cession de la route à la commune et modification de l'implantation de la zone d'activités sportives

La route de transit vers les quartiers sud traverse le site en son milieu. Elle n'est pas cadastrée.

La commune demande que cette démarche soit effectuée par les propriétaires des fonds, et la surface cédée pour en faire une route communale de 6 m de large minimum avant approbation du plan

de quartier. Son tracé précis est à fixer selon le projet, d'entente avec ses promoteurs. En cas de couverture de ladite route, la commune octroiera une servitude d'empiètement correspondante, permettant de lier les secteurs amont et aval du projet.

Par mesure de simplification, de clarté juridique et d'exploitation, la commune ne donnera pas de servitude d'empiètement pour des bâtiments hors-sol, mais seulement pour une couverture ou des sous-sols au-dessous de la route, si le projet le justifie.

L'emplacement précis de la zone d'activités sportives parallèle à la route, permettant le transit des skieurs à travers le site, doit également être défini en fonction du projet.

### > 3 Procédure

Publication de la modification partielle du PAZ et du RCCZ au «Bulletin officiel» le 27.10.06

19 oppositions, examinées par le Conseil communal le 28.11.07, rejetées.

Adoption de la modification partielle du PAZ et du RCCZ par le Conseil général le 20.12.06.

Nouvelle publication de la modification partielle du PAZ et du RCCZ au «Bulletin officiel» le 29.12.06, 4 recours dans les délais adressés au Conseil d'Etat.

Transmission du dossier le 8 février 2007 au Conseil d'Etat pour homologation.

Recours pendant, soumission du dossier le 07.03.07 aux divers services de l'Etat compétents pour préavis.

Préavis négatif du Service d'aménagement du territoire cantonal pour non conformité à la fiche de coordination D1/3 «Tourisme intégré» et du Service de l'environnement sur l'obligation d'effectuer une étude d'impact sur l'environnement suite à un arrêt du Tribunal fédéral.

Accord entre le Conseil communal, Téléverbier SA et la société Trois Rocs SA pour la suppression du parking public à Médran contre une somme permettant d'autres réalisations de parkings ailleurs dans la station de Verbier, et ceci en application du nouveau plan directeur.

Préparation par l'administration communale de la détermination sur les différents recours et en réponse aux divers préavis cantonaux dans le cadre de la procédure engagée pour l'homologation par le Conseil d'Etat.

## VERBIER FESTIVAL

Une manifestation universelle, fière de son ancrage bagnard

Le Verbier Festival souhaite impliquer les habitants du val de Bagnes dans son développement. Tour d'horizon des mesures prises en ce sens avec Françoise Demole, membre du conseil de fondation du festival.

Le Verbier Festival s'efforce de faire profiter tout le val de Bagnes du rayonnement mondial d'une manifestation devenue l'événement phare de l'été verbiérais. Soucieux de cultiver des liens forts avec la population locale, le conseil de fondation du Festival a son ambassadrice auprès des Bagnards: Françoise Demole, ex-vice-présidente de l'Orchestre de la Suisse romande et membre du conseil depuis trois ans. Résidente de Verbier depuis vingt-neuf ans, Françoise Demole est chargée

de la recherche de fonds et du développement des relations avec la commune de Bagnes. Une tâche dont elle s'acquitte avec enthousiasme et énergie.

Sous son égide, le festival organise toute une série d'activités connexes à la manifestation verbiéraise dans les villages bagnards. Ainsi les jeunes de la Verbier Festival Academy se sont produits l'été dernier dans les chapelles de

Bruson, Lourtier et Sarreyer ainsi que dans l'église du Châble. «Nous tenons à utiliser les chapelles et églises, lieux centraux et stratégiques dans les villages, qui nous permettent vraiment d'aller à la rencontre des gens», explique Françoise Demole. Les concerts de l'an dernier ont connu un vif succès, de sorte que l'expérience sera renouvelée en 2008. Probablement dans les mêmes édifices, avec des quatuors à cordes.

En dehors de la période estivale, des concerts d'hiver organisés par les Amis du Verbier Festival étayent encore l'offre culturelle proposée à la population locale. Ces manifestations permettent également de présenter le festival aux vacanciers d'hiver et aux propriétaires de chalets.

Le rôle des habitants du val de Bagnes ne doit toutefois pas se limiter à celui de spectateurs passifs devant un événement prestigieux, estime Françoise Demole. Aussi s'évertue-t-elle, à travers diverses initiatives, à impliquer plus étroitement la population dans le Verbier Festival. En 2007, le festival a engagé la Chanterie des enfants du val de Bagnes, qui a chanté les «Carmina Burana» aux côtés de l'UBS Verbier Festival Orchestra et de 100 choristes américains. «C'était une joie

immense pour eux, pour leur chef Pascal Luy et pour nous!» se souvient Françoise Demole. Elle voudrait renouveler l'expérience, même si, nuancée-elle, les organisateurs ne peuvent choisir un répertoire en fonction de ce type de collaboration. Le Verbier Festival offre néanmoins chaque année des espaces d'expression, comme le Fest'Off, qui permettent de valoriser le travail de musiciens et artistes locaux.

A l'avenir, Françoise Demole souhaiterait rapprocher encore davantage le Verbier Festival de son jeune public, auquel nombre d'activités, comme le programme éducatif Discovery, sont déjà proposées. Le projet pourrait prendre la forme d'une collaboration avec les écoles. Durant l'année scolaire, enseignants et écoliers étudieraient en profondeur une œuvre que le festival leur offrirait d'écouter en été. L'intérêt de la jeunesse est un gage de pérennité pour le Verbier Festival. Ces diverses initiatives visent un même objectif: rendre les habitants fiers de leur région et les impliquer au maximum dans le projet. «C'est leur festival, et pas seulement celui des artistes et des touristes qui viennent trois semaines l'été. Ma mission consiste à faire passer ce message», conclut Françoise Demole.

Nicolas Gay-Balmaz

## Quel avenir pour l'orchestre du Verbier Festival?

Partenaire de la première heure du Verbier Festival, UBS entend rester dans les années à venir un sponsor important de l'événement. Le groupe bancaire a toutefois décidé de se désengager, à partir de 2009, de l'UBS Verbier Festival Orchestra. Une initiative lourde de conséquences puisque UBS assure la totalité du financement de l'orchestre résident du Verbier Festival depuis sa création en 2000.

«Le retrait d'UBS ne remet pas en cause notre attachement à un modèle qui a permis de constituer l'un des orchestres de formation de jeunes les plus réputés du monde», nuance Kim Gaynor, directrice administrative du Verbier Festival. «Le conseil de fondation n'envisage d'ailleurs pas de redimensionner le festival en fonction de cette décision», assure-t-elle. En 2009, Verbier aura donc toujours son orchestre résident composé de quelque 120 musiciens, auditionnés aux quatre coins du monde et triés sur le volet. Les premiers solistes du Metropolitan Opera Orchestra de New York continueront de coacher ces jeunes talents dans les semaines précédant le festival. Le tout sous la houlette du célèbre chef d'orchestre James Levine. De sorte que, comme lors des éditions antérieures, l'orchestre offrira à son public verbiérais six à sept concerts de très haut niveau.

A l'avenir, les jeunes musiciens profiteront même d'une offre de formation élargie. Ils auront ainsi l'opportunité de participer à des ensembles de musique de chambre et aux master classes de la Verbier Festival Academy; ou encore de recevoir des conseils pour le développement de leur carrière, de s'ouvrir aux techniques d'audition et de présence sur scène, de partager leurs connaissances avec des musiciens amateurs et avec les jeunes du programme Discovery.

Le retrait d'UBS contraint néanmoins l'orchestre à renoncer, pour un temps, aux tournées internationales qui l'occupaient chaque mois de novembre. Dans l'immédiat, le Verbier Festival souhaite renforcer son rayonnement à l'échelle locale. Il projette de développer ses partenariats avec les conservatoires de Sion et de Lausanne et de saisir toutes les opportunités de jouer sur scène dans la région lémanique.

Pour atteindre ses objectifs et préserver le modèle qui a fait son succès, le Verbier Festival a besoin de réunir 1,4 million de francs. Le conseil de fondation privilégie une structure de financement équilibrée mêlant argent public et sponsoring privé. Il est très confiant de pouvoir réunir les ressources nécessaires à l'automne.

Nicolas Gay-Balmaz

## PORTRAIT

«Il est important de promouvoir le jeu en famille»

Isabelle Fumeaux, responsable de la ludothèque de Bagnes, livre un premier bilan trois mois après son ouverture.



Isabelle Fumeaux, présidente de la ludothèque de Châble.

«Chacune d'entre nous s'est trouvée une fonction, d'un commun accord, parce que les statuts pour ouvrir un compte sociétaire l'obligeaient.» Isabelle Fumeaux, présidente de la ludothèque de Bagnes, donne le ton: «Ce titre est surtout formel. Je crois que l'ambiance est très bonne au sein de notre équipe parce que nous travaillons toutes bénévolement et essayons de faire du mieux possible avec les disponibilités de chacune.» Les quelque dix bénévoles qui forment le groupe responsable de la ludothèque sont solidaires et ne travaillent pas dans un esprit de hiérarchie.

L'idée de la ludothèque de Bagnes a été lancée vers la fin des années nonante par les maîtresses d'école infantine. Après être passé entre plusieurs mains, le projet aboutit, fin 2006, à l'aménagement des locaux, au sous-sol de l'école primaire de Villette. Anne Luisier, responsable du dicastère des écoles, et Patrick Dumoulin, directeur des écoles primaires, soutiennent le projet et envoient un tout-ménage afin de trouver des bénévoles pour s'en occuper. Six personnes répondent favorablement, bientôt rejointes par d'autres. Mais l'ouverture de la ludothèque, le 16 novembre 2007, a été précédée de plusieurs centaines d'heures de travail: «Nous avons suivi un cours de formation donné par l'ASL (Associa-

tion suisse des ludothèques), visité d'autres ludothèques, notamment celles de Martigny, Orsières et Fully, avec lesquelles nous avons beaucoup appris, et nous nous sommes lancées», raconte Isabelle Fumeaux.

Trois mois plus tard, le résultat est réjouissant. «A ce jour, nous comptons 90 membres. Mais nous avons pour l'instant peu de familles de Verbier.» Serait-ce dû aux horaires? «Les heures d'ouverture sont encore provisoires. Nous avons établi des horaires en fonction de la disponibilité des bénévoles. Nous allons certainement ajuster nos heures d'ouverture dès l'automne 2008 afin de satisfaire au mieux chacun.» Le travail ne manque pas pour ces bénévoles de la ludothèque, la plupart mères de famille et actives professionnellement. «Pour deux heures d'ouverture, il faut compter trois heures de travail et quatre personnes pour assurer les différentes fonctions, soit le poste de retour des jeux prêtés (contrôle et calcul des pièces du jeu), le poste de location grâce à un logiciel spécifique, le poste de conseil auprès de la clientèle.» Outre les horaires d'ouverture, il faut maintenir l'attrait de la ludothèque grâce au renouvellement des jeux. «Nous faisons des achats environ trois fois par an. Il faut préparer les jeux, les plastifier, les numéroter, les répertorier dans l'ordinateur. Nous

devons également connaître les règles d'utilisation, donc prendre du temps à jouer nous-mêmes afin de pouvoir bien conseiller les personnes intéressées. C'est un gros travail et nous pouvons compter sur l'aide fort appréciable des maîtresses des classes enfantines.»

Comment les bénévoles se débrouillent-elles avec le côté... moins ludique de l'organisation d'une ludothèque? «Nous pouvons encore progresser, surtout en ce qui concerne la logistique et les aspects procéduriers. Mais dans l'ensemble, nous sommes toutes contentes.» Isabelle Fumeaux n'est pas là par hasard: elle est convaincue de l'importance du jeu en famille ou entre amis, afin de profiter de ces moments de partage, d'écoute et d'attention aux autres que l'on ne retrouve plus dans les jeux d'ordinateur, les «game-boy» et les consoles. «La ludothèque a quand même dû s'équiper de quelques cassettes de game-boy, car la demande est importante. Mais nous conseillons toujours un autre jeu en parallèle. Il existe également des jeux sympas pour animer les anniversaires.» Isabelle Fumeaux et son équipe donnent l'exemple: «Nous aimons jouer et avons la volonté commune de promouvoir les jeux comme une activité enrichissante, créant un lien spécial et favorisant le rire et la bonne humeur au sein de la famille.»

Jean-Christophe Emmenegger

## INFOS PRATIQUES

La ludothèque de Bagnes est située au sous-sol de l'école primaire de Villette. On peut y louer des jeux pour tous les âges et de différentes catégories: des jeux préscolaires aux jeux de société, en passant par les puzzles, les instruments de musique, les jeux de patience et de stratégie, les jeux de construction, les jeux d'extérieur...

L'abonnement annuel (12 mois) à la ludothèque coûte 25 francs par famille; il donne droit à louer 1 jeu par enfant + 1 jeu supplémentaire par abonnement pour une période de 3 semaines. Les frais de location des jeux s'échelonnent entre CHF 1.- et CHF 5.- en fonction de la valeur d'achat des jeux.

## HORAIRE D'OUVERTURE

**Vendredi de 16 h à 18 h**  
**Premier samedi du mois de 9 h à 11 h**  
**Horaires réduits durant les vacances scolaires.**

**Téléphone pendant les heures d'ouverture:**  
**027 565 22 55**

## ÉGLISES ET CHAPELLES DE BAGNES

Par Catherine Raemy-Berthod

Dans le prolongement de la recherche historique entreprise en 2003 et de l'exposition du Musée de Bagnes de 2007, la commune édite un ouvrage de référence sur le patrimoine religieux de la vallée.



De Verbier à Bruson, du Châble à Lourtier, le val de Bagnes abrite plus d'une vingtaine d'édifices religieux. Dans ce livre, chaque chapelle fait l'objet d'une présentation détaillée avec son histoire, son architecture, son mobilier et le vocabulaire. Des chapitres généraux offrent une synthèse sur les temps forts de l'histoire des églises et des chapelles ainsi que sur les artistes et les artisans, les vitraux, les saints populaires et les projets restés sur le papier.

Ce patrimoine local est traversé par les grandes tendances architecturales, du gothique tardif aux divers courants de l'architecture moderne. Certaines constructions ont fait l'objet d'un débat passionné, comme celle de Lourtier. Mais le quotidien est marqué par des considérations plus pratiques: trouver le financement pour l'équipement intérieur, répondre aux demandes de l'évêque pour l'entretien, agrandir le bâtiment pour abriter une population en croissance, commander des travaux à des artisans, etc.

Catherine Raemy-Berthod, historienne de l'architecture, a écrit plusieurs ouvrages et articles sur le patrimoine monumental valaisan. Elle a également étudié la ville de Sion pour l'Inventaire suisse d'architecture 1850-1920.

**Plus de 150 photographies, en couleur, 200 pages, 22 x 24 cm.**

**Prix spécial pour les lecteurs du Bagnes infos:**

**CHF 39.- (frais de port non compris). Valable jusqu'au 11 avril.**

Prix normal: CHF 49.- (frais de port non compris)



## BULLETIN DE COMMANDE

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_ NPA/Localité \_\_\_\_\_

Adresse e-mail \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Je commande \_\_\_\_\_ exemplaire(s) de l'ouvrage «Églises et chapelles de Bagnes» au prix spécial de CHF 39.- (frais de port non compris).

Je désire que ma commande soit envoyée à domicile et je m'acquitterai des frais de ports et d'emballage (CHF 9.-).

J'irai chercher ma commande au Musée de Bagnes, au Châble (heures d'ouverture: mercredi au dimanche de 14 h à 18 h, du 30 avril au 11 mai).

Pour ceux qui veulent compléter leur collection sur le patrimoine religieux et artistique du val de Bagnes:

\_\_\_\_\_ exemplaire(s) de l'ouvrage «L'église paroissiale du Châble», paru en 1982, 105 pages pour le prix de CHF 10.-

\_\_\_\_\_ exemplaire(s) de l'ouvrage «Clergé de la paroisse de Bagnes», par Pierre Gard, paru en 1932, 106 pages, pour le prix de CHF 20.- (stock réduit)

\_\_\_\_\_ exemplaire(s) de l'ouvrage «Felix Cortey», paru en 1979, 105 pages, CHF 25.-

\_\_\_\_\_ exemplaire(s) de l'ouvrage «Joseph Brouchoud», paru en 1984, 143 pages, CHF 25.-

### A RENVoyer À:

Musée de Bagnes, Rue de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble  
ou par e-mail à: [musee@bagnes.ch](mailto:musee@bagnes.ch)

	Horaires	Après-midi	Téléphones
Maison de commune, Rte de Clouchèvre 30			
Secrétariat communal	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 00
Affaires sociales et santé publique	lu-ve 8 h-11 h 45	sur rdv	027 777 11 05
Aménagement du territoire et bâtiments	sur rdv	sur rdv	027 777 11 06
Service des constructions	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 06
Service du cadastre	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 23
Service des contributions	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 00
Service de la culture	sur rdv	sur rdv	027 777 11 49
Service financier	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 17
Service du feu	sur rdv	sur rdv	027 777 11 00
Service de la protection civile	sur rdv	sur rdv	027 777 11 00
Service de la salubrité	sur rdv	sur rdv	027 777 11 00
Contrôle des habitants	lu-ve 8 h-11 h 45	sur rdv	027 777 11 46
Service industriel, technique et Sateldranse SA, Place de Curala 5	lu-ve 8 h-12 h	sur rdv	027 777 11 50
Service de piquet 24h/24: Electricité, eau potable, égouts, irrigation, déneigement			027 777 11 50
Office du tourisme du Châble, Place de Curala			027 776 16 82
Office du tourisme de Verbier, Place centrale, CP 300, 1936 Verbier			027 775 38 88



### > INAUGURATION

#### Centre de tri du Châble

Le 9 mai, le nouveau centre de tri de la commune sera présenté à la population. Rappelons qu'il a été construit pour permettre un meilleur tri des divers déchets. Les classes de 6<sup>e</sup> primaire le découvriront en primeur dans la journée. Ensuite, dès 17 h, la population est invitée à venir le visiter. La partie officielle de l'inauguration se déroulera à 18 h.

### > AVS

#### Il faut s'annoncer pour toucher la rente

Pour prétendre à une rente AVS, il est nécessaire de s'annoncer à l'agence communale de l'AVS (Service du contrôle de l'habitant, 027 777 11 05). Les documents nécessaires à l'obtention de la rente sont les suivants: carte AVS, copie du livret de famille, pièce d'identité et, pour les personnes divorcées, une copie du jugement de divorce.

Les personnes qui touchent une rente AVS ou AI ont également droit à des prestations complémentaires si leur situation l'exige. Les prestations complémentaires viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas à

la personne assurée de couvrir ses besoins vitaux. Pour toucher ces prestations complémentaires, il est nécessaire de prendre contact avec l'agence communale de l'AVS pour remplir le formulaire ad hoc.

### > PAPIERS

#### Passport et carte d'identité

Pour obtenir un passport ou une carte d'identité, il est nécessaire de se présenter personnellement au service de l'habitant pour signer une demande d'établissement des documents. Une photo respectant les règles – voir lien ci-dessous –, l'ancienne pièce d'identité et l'acte d'origine – souvent déjà déposé à la commune – sont nécessaires.

#### Tarifs:

##### Carte d'identité

Enfants: CHF 35.- Adultes: CHF 70.-

##### Passport

Enfants: CHF 60.- Adultes: CHF 125.-

#### Critères d'acceptation des photos d'identité:

[http://www.schweizerpass.admin.ch/etc/media-lib/data/passkampagne.Par.0008.File.tmp/definitiveFotomustertafel\\_220906.pdf](http://www.schweizerpass.admin.ch/etc/media-lib/data/passkampagne.Par.0008.File.tmp/definitiveFotomustertafel_220906.pdf)



## ÉVÉNEMENTS

### Rendez-vous à Verbier pour la Patrouille des glaciers

L'édition 2008 de la Patrouille des glaciers (PDG) se déroule du 16 au 19 avril prochain. Les premiers compétiteurs arriveront dans la station bagnarde dans la matinée du jeudi 17.



L'édition 2008 de la Patrouille des Glaciers bat tous les records de participation.

Le succès de la Patrouille de glaciers (PDG) ne se dément pas. L'édition 2008 sera marquée par une nouvelle participation record. Sur quatre jours, 1321 patrouilles (près de 4000 concurrents, dont plus de 650 femmes) de 16 pays s'élanceront de Zermatt ou d'Arolla pour rallier Verbier. Verbier, qui apporte un soutien logistique et financier à l'événement, se réjouit de cette affluence record. La PDG offre l'opportunité de diffuser le nom de Verbier à travers un événement sportif porteur. Téléverbier se prépare à acheminer plus de 5000 spectateurs sur le parcours de la course.

Au titre des nouveautés 2008, la PDG a mis l'accent sur la formation et la lutte contre le dopage. La PDG a organisé cet hiver, en collaboration avec l'école militaire d'Andermatt, trois cours de survie pour les athlètes qui souhaitent parfaire leurs connaissances de la haute montagne. Les concurrents de la PDG pourront faire l'objet de contrôles antidopage, comme lors de toute compétition militaire en Suisse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette tâche est dévolue à l'association Swiss Olympic, qui agira selon son bon vouloir. Cette édition sera enfin l'occasion pour Marius Robyr de tirer sa révérence après dix-huit ans à la tête de la PDG. Le très populaire brigadier espère être de la partie en 2010 pour prendre part à la course comme compétiteur. «En croisant les doigts pour ne pas être recalé» a-t-il précisé, comme quelque 700 patrouilles cette année.

## > AGENDA

### MUSIQUE ET CHANT

- > Soirée du Vieux-Pays, Bruson, 29 mars
- > Concert de la Concordia, Le Châble, 5 avril
- > Concert de la Gentiane, Verbier, 26 avril
- > Concert de l'Edelweiss, Le Châble, 10 mai
- > Concert de l'Echo du Mont-Brun, Bruson, 16-17 mai

### THÉÂTRE

- > Théâtre par le groupe Le Moulin, Sarreyer, 28-29 mars, 4-6, 11-12, 18-19 avril
- > Atelier théâtre des élèves du CO, Verbier, 30 avril – 3 mai

### ANNIVERSAIRES

- > 50<sup>e</sup> anniversaire de la Fleur des neiges, Verbier 12 avril
- > 75<sup>e</sup> anniversaire des Coeurs Unis, Champsec, 24 mai

### FÊTES PATRONALES

- > Saint-Georges, Lourtier, 23 avril
- > Saint-Michel, Bruson, 8 mai

### RENCONTRES/ANIMATION

- > Challenge Philippe Roux, finale, Verbier, 29 mars
- > Verbier High Five by Carlsberg en présence de Didier Cuche, Verbier, 5 avril
- > KL Pop au Mont-Fort, Verbier 12-13 avril
- > Finale de coupe du monde de KL, Verbier 14-16 avril
- > Patrouille des Glaciers, Verbier 16-20 avril
- > Speed Master KL, Verbier 18-20 avril
- > Combat de reines, Le Châble, 19-20 avril
- > Ultime Session, une fête pour terminer l'hiver en beauté, Verbier, 26-27 avril
- > Souper de soutien FC Bagnes, Le Châble, 3 mai
- > Course de motos, Le Châble, 3 mai
- > Démonstration de gymnastique FSG, Bruson, 15 mai
- > Tournoi des vétérans, Le Châble, 22 mai
- > Journée des jeux de société, Le Cotterg, 24 mai

### CONFÉRENCES AU MUSÉE DE BAGNES

- > Liz Maidment, «Regards personnels sur la broderie artistique», 30 mars
- > Francine Fortier, «Molas ou la liberté des Indiens Cunas», 6 avril
- > Ina Georgeta Stasescu, «Patch et haute couture», 13 avril
- > Pascale Bebronne, Démonstration: «fun curves», 27 avril
- > Jacques Légeret, «Les amish», 4 mai

## Le patchwork, un art méconnu mais passionnant

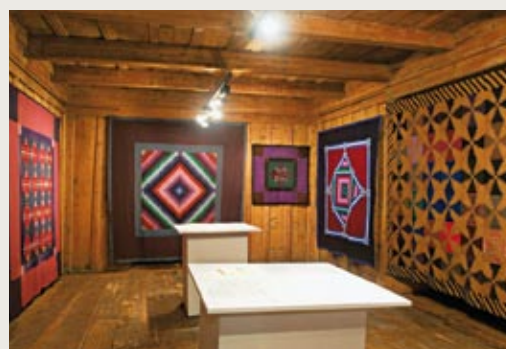
Le musée de Bagnes abrite jusqu'au 11 mai une série d'œuvres liées au monde du patchwork. L'exposition «De fil en patch» montre la diversité et la richesse de cette production artistique. Le visiteur peut notamment y admirer une collection unique de quilts amish. A l'origine, le quilt est une couverture de lit créée à partir de morceaux de tissus récupérés. Les amish en ont fait un art qui correspond à l'austérité de leur mode de vie, marqué par le refus de l'individualisme. Ils ne sont toutefois pas seuls à pratiquer l'art du patchwork. Des formes et des techniques très diverses se sont développées dans le monde entier. Pour l'illustrer, Elizabeth Michellod-Dutheil a retenu les œuvres contemporaines de sept artistes qui rencontreront leur public à l'occasion de plusieurs conférences (voir agenda ci-contre).

### «DE FIL EN PATCH» Musée de Bagnes

Du 23 février au 11 mai 2008

du mercredi au dimanche, de 14 h à 18 h

Les artistes dispenseront des stages à la maë, à Sembrancher (sur inscription auprès de maesebrancher@netplus.ch ou 079 754 60 46) Le 5 avril, le club de patch des Dranses organisera à Orsières la journée romande des clubs de patchwork.



### IMPRESSUM

Tirage à 4 500 exemplaires, parution 4 fois par an  
Journal d'information de l'administration communale de Bagnes  
Rédacteurs de cette édition  
Cristina Buchard, Jean-Christophe Emmenegger,  
Nicolas Gay-Balmaz, Carole Pellouchoud, Charly Veuthey  
Responsable de la publication  
Groupe presse et information  
Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble  
Concept et réalisation graphique  
www.laligne.ch  
Impression  
Centre Rhodanien d'Impression, 1920 Martigny  
Imprimé sur papier FSC respectant l'environnement